

**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**communauté de communes VAL DE GATINE**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2021\_11\_17C**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 37

Votants : 38

**Objet : SICTOM - Tarifs  
redevance 2022 et  
participation au SMC Haut  
Val de Sèvre**

L' an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 08 Décembre 2021

**Titulaires :** Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BERTHOD Michel, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur GUILBOT Alain, Madame PROUST Fabienne

**Pouvoirs :**

Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame MARSAULT Annie, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

2 modes de gestion existent sur le territoire pour assurer le service :

- Secteur Mazières en Gâtine : collecte par le SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine avec REOM classique,
- Secteur Champdeniers et Coulonges sur l'Autize : collecte par la régie SICTOM avec REOM incitative.

Le service assuré par le SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine fait l'objet d'une contribution financière globale arrêtée par le comité syndical pour l'année qui suit.

Vu la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Vu le transfert de compétence au SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine sur le secteur de Mazières en Gâtine

Considérant la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2019 au sein de la régie SICTOM pour le secteur Champdeniers et Coulonges sur l'Autize

Considérant que l'activité du SICTOM relève d'un SPIC et doit respecter les règles d'équilibre en dépense et recette

Considérant que l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble des secteurs est à l'étude et devra s'achever en 2023 pour une application en janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE de FIXER les tarifs pour l'année 2022 comme suit :**

**Article 1 :** redevance enlèvement des ordures ménagères incitative REOMi pour les secteurs Champdeniers et Coulonges sur l'Autize soit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20211214-D20211117C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2021

Les communes de Le Busseau, Scillé, Beugnon-Thireuil, Saint Laurs, Saint Maixent de Beugné, Puihardy, Fenioux, Pamplie, Cours, Champdeniers St Denis, Saint Christophe sur Roc, la Chapelle Baton, Coulonges sur l'Autize, Ardin, Beceleuf, Faye sur Ardin, Xaintray, Surin, Sainte Ouenne, Saint Pompain comme suit :

### 1-1 tarifs particuliers

La part fixe inclue le bac vert (ordures ménagères), le bac jaune, la carte de déchetterie avec 20 passages à l'année, l'accès illimité au Point Apport Volontaire (colonne de tri verre et papier) :

Nbre pers/ Foyers	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers	7 pers	8 pers et +	RS
Tarifs 2022	80€	160€	225€	268€	293€	298€	305€	310€	150€

\*RS : résidence secondaire

**Part variable (en fonction de la levée du bac vert OM) :**

Bac 140l : 2€ par levée  
Bac 240l : 3€ par levée  
Bac 340l : 4€ par levée

**Dotation en bacs :**

1 à 4 personnes : 1 bac 140l  
5 à 6 personnes : 1 bac 240l  
7 personnes et + : 1 bac 340l

Possibilité d'avoir un volume supérieur avec un supplément de 10€ par personne et par an sur la part fixe.

**Pour les logements inoccupés meublés :**

Part fixe : 1 redevance à 80€/an sans levée

### 1-2 tarifs professionnels

Pour les activités professionnelles : les entreprises artisanales, commerciales, industrielles, touristiques, professions libérales et autres :

Part fixe	Volume du bac OM	Part variable par levée bac vert OM
80 €	140l	0,50 € par levée
160 €	240l	0,50 € par levée
225 €	340l	0,50 € par levée

La part fixe inclue le bac vert ordures ménagères, le bac jaune, la carte de déchetterie avec un accès illimité, l'accès en illimité au Point Apport Volontaire (colonnes de tri verre et papier).

La part variable : à la levée du bac vert OM.

### 1-3 tarifs pour les foyers logements et les maisons de retraite :

60 € par pensionnaire (nombre de lits) par an.

### 1-4 tarifs pour les campings, gîtes :

Part fixe = une redevance en fonction du volume du bac (tarifs professionnels)

Part variable = par levée du bac vert ordures ménagères (tarifs professionnels)

### 1-5 tarifs dépôts déchetteries :

Pour les professionnels, ces tarifs s'appliquent à partir du ½ m3 déposé avec apport limité à 15m3 par semaine pour les déchets verts et à 3m3 pour les tout-venants.

Pour les particuliers, ces tarifs s'appliquent à partir de 15m3 déposés par semaine pour les déchets verts et 3m3 pour les tout-venants

Type déchets	Prix au m <sup>3</sup> – tarifs 2022
Tout-venant	35 €
Déchets inertes (gravats)	6 €
Déchets verts	8 €
Déchets recyclables	Gratuit

La facturation de la redevance incitative est trimestrielle et prend en compte l'enregistrement du nombre de levées du bac vert. (Conformément au règlement de facturation)

**Article 2 : tarifs redevance enlèvement des ordures ménagères REOM pour le secteur de Mazières en Gâtine soit :**

Les communes de Beaulieu sous Parthenay, Clavé, Les Groseillers, Mazières en Gâtine, Saint Georges de Noisné, Saint Pardoux-Soutiers, Verruyes, Saint Lin, Saint Marc la Lande, La Boissière en Gâtine comme suit :

Nbre pers/ Foyers	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers	7 pers	8 pers et +	RS*
Tarifs 2022	156€	199€	225€	268€	293€	298€	305€	310€	199€

\*RS : résidence secondaire

**Pour les logements inoccupés meublés :**

1 redevance à 80€ par an.

**2-1 : tarifs pour les campings, gîtes :**

Une redevance en fonction du volume du bac (tarifs professionnels).

**Article 3 : tarifs divers (vente vaisselle)**

Objet	Nature	Conditionnement	Tarif
Vente vaisselle	Assiette 3 compartiments	Carton de 400 pièces	30,00 €
Vente vaisselle	Plateau repas + couvercle	Carton de 200 pièces	120,00 €
Vente vaisselle	Gobelet 18cl	Carton de 1000 pièces	70,00 €
Vente vaisselle	Gobelet 12,5cl	Carton de 1000 pièces	50,00 €
Vente vaisselle	Bol à soupe	Carton de 600 pièces	25,00 €
Vente vaisselle	Barquette 2 comp 1 000ml	Carton de 250 pièces	50,00 €
Vente vaisselle	Barquette 1 comp 500ml	Carton de 500 pièces	30,00 €
Vente vaisselle	Barquette 1 comp 350 ml	Carton de 500 pièces	30,00 €
Vente vaisselle	Couvert fourchette	Carton de 1000 pièces	35,00 €
Vente vaisselle	Couvert couteau	Carton de 1000 pièces	35,00 €
Vente vaisselle	Couvert cuillère	Carton de 1000 pièces	35,00 €
Vente vaisselle	Couvert grande cuillère	Carton de 1000 pièces	35,00 €

Objet	Nature	Tarif
Vente	Composteur et bio-seau	gratuit
Vente et pose	Cadenas pour bac vert OM	27,00 €
Vente	Carte de déchetterie supplémentaire*	10,00 €
Vente	Carte de déchetterie provisoire	20,00 €

\* la première carte de déchetterie est délivrée gratuitement, le remplacement d'une carte perdue ou la carte supplémentaire est payant.

Carte provision : durée d'utilisation 2 mois.

Le composteur et bio-seau sont gratuits car les ordures ménagères seront collectées une semaine sur deux.

Le produit de ces ventes sera porté au compte 7088 du budget du SICTOM.

**Article 4** : valide la participation financière à verser au SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine pour le service sur le secteur de Mazières en Gâtine pour un montant de 636 233,52 € en 2022, au vu d'un titre de recette à recevoir mensuellement.

**Article 5** : dit que la facturation de la REOMi et REOM est trimestrielle, selon l'échéancier suivant :

- 1er trimestre 2022 - en avril 2022,
- 2e trimestre 2022 - en juillet 2022,
- 3e trimestre 2022 - en octobre 2022,
- 4e trimestre 2022 - en janvier 2023.

Et que des frais de gestion seront appliqués pour chaque facture à raison de 0,75 €/facture.

Les montants de la REOMi et REOM seront portés au compte 706 du budget du SICTOM.

**Article 6** : dit que les crédits budgétaires nécessaires à la dépense et au recouvrement de la redevance au sein de la régie SICTOM seront prévus au budget 2022.

**Article 7** : dit qu'une exonération de REOMi sera applicable sur justificatif pour les professionnels (couple) exerçant leur activité professionnelle à domicile (1 professionnel exonéré).  
Pour les entreprises présentant un contrat de collecte et de traitement des déchets (y compris ordures ménagères).

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 14/12/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

